



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 12 avril 2022 DELIBERATION

Rapporteur : M. Frédéric LOUSTAU

Secrétaire de séance : Monsieur Sami BOURI

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 31

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Jean-Maurice CABANNES donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRERE
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Anne BARBET
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESSSENY
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

Etaient absent-e-s :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Nathalie PASTOR

19 – ONF PROGRAMMATION 2022 – FINANCEMENT CONSEIL DEPARTEMENTAL - CONSEIL REGIONAL

Il est rappelé à l'assemblée le programme d'actions 2022 pour la forêt présenté par l'Office National des Forêts.

Une partie des travaux pourrait bénéficier d'aides du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

Nature des travaux	Surface (en ha)	Coût total € HT	Montant total subvention Conseil Départemental et Conseil Régional (en €)
Dégagement – chantier non mécanisé	3.5	5 227.25	1 120 €
Plantation de base avec protections individuelles – Travaux non mécanisés	1.7	14 691.60	3 740 €

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de réaliser ce projet, sous réserve de l'obtention du financement du Conseil Régional et du Conseil Départemental,
- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Régional et du Conseil Départemental, à hauteur de 20 % du montant HT sur barèmes,
- **S'ENGAGE** à voter sa part d'autofinancement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document et acte relatifs à ce projet.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 avril 2022.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 19/04/2022

Le Maire,

[Signature]

Bernard UTHURRY

